

n° 113

Un moment de répit ?

Sans être confirmée officiellement, l'affectation des CTS dans les futures DRAJES se profile, au moins temporairement. Car pour changer leur statut en profondeur, il faudrait modifier le code du sport avant le 1er juin, date de dissolution des DR(D)JSCS. Le temps risque donc de manquer pour faire cette réforme simultanément à celle des structures. Nous pouvons cependant nous attendre à une revue des missions, dans le courant de l'année 2020.

A nouveau, il faudra combattre les velléités de destruction de nos métiers qui ne manqueront pas de s'exprimer.

Le transfert des missions et des agents J&S se présente actuellement bien, notamment grâce au protocole d'accompagnement RH que nous avons signé. Le SGMEN s'est montré bienveillant dans les négociations et soucieux de nous accueillir dans de bonnes conditions. Il reste cependant de nombreux points d'inquiétude sur le transfert des agents hors BOP124, sur les fonctions support, les moyens logistiques, les prestations sociales. Plusieurs groupes de travail sont d'ores et déjà programmés. Les préfigurateurs, les Recteurs et les DASEN accueillent diversement notre arrivée et il faudra sans doute faire quelques explications de texte, quitte à en passer par des arbitrages nationaux. Mais à l'heure actuelle, au niveau national, la collaboration et la compréhension avec le SGMEN donnent satisfaction. Un cadrage national précis devient impératif.

Le transfert en bloc des agents des DRJSCS devrait assurer aux DRAJES la prestance nécessaire à la survie des services J&S. Même si des synergies sont à rechercher entre les équipes des DR et des CREPS, nous déplorons toutefois le transfert des CAS référents haut-niveau vers ces derniers, dans le but unique de mieux les soumettre à l'Agence. La recherche d'efficacité ne commandait pas cet affaiblissement supplémentaire des DRAJES. Une fois de plus, par sa voracité, l'Agence démontre à quel point elle constitue une vaste entreprise de démolition du ministère. Loin des enjeux d'efficacité collective par la collaboration, sa motivation se limite à des enjeux de pouvoir et de domination.

Parmi les scénarii qui restent sur la table, le statut quo tient actuellement la corde, au moins pour quelque temps. Mais la volonté gouvernementale de réforme perdure. Et en cas de blocage, nous serons sanctionnés par la mise en extinction de nos corps. L'absence de recrutements traduit cette menace : le gouvernement tient notre concours en otage.

La bataille des structures s'achève sur un bilan positif (sortie des ministères dits sociaux et des DDI, re-création d'un réseau J&S dédié, transfert à iso-mission, iso-périmètre et iso-statut), malgré quelques incertitudes (place du SNU, revue des missions à venir, moyens logistiques) et malgré quelques déconvenues (siphonage du ministère par l'ANS). La bataille des missions s'ouvre désormais et elle conditionnera la suivante : celle des effectifs.





SNAPS Infos 113

Actualité.....	03 - 08
<i>Rapport moral et d'activité du SNAPS</i>	
<i>Juin 2018 - février 2020...</i>	03 - 08
Spécial congrès	09 - 15
<i>Présentation du congrès</i>	
<i>à Lyon du 31 mars au 2 avril...</i>	09 - 10
<i>Les candidatures</i>	
<i>au conseil national</i>	11 - 15
<i>Changement d'adresse du siège</i>	15
Corpo	16 - 29
<i>Bilan des élections professionnelles</i>	
<i>du 12 décembre 2019.....</i>	16
<i>Ils nous ont quittés.....</i>	17
Adhésion.....	18 - 20
<i>Bulletin d'adhésion</i>	18
<i>Repères financiers pour adhérer</i>	19
Vos interlocuteurs	20



SNAPS Infos n° 113



Directeur de la publication : Tony Martin

Rédacteur en chef : Franck Baude

Collectif de rédaction : Franck Baude, Jean-Michel Gehin, Marie Lamarque, Caroline Jean, Tony Martin,

Crédits photos : Franck Baude, Daniel Gaime,

Conception graphique : Alexia Gaime

Imprimerie : Compedit Beauregard - ZI Beauregard - BP 39 - 61600 LA FERTE MACE

Prix du n° : 3,81 euros - **Abonnement :** 15,24 euros

Dépôt légal février 2020 - N° ISSN 1145 40 24

SNAPS-Infos - 7 rue de Sainte Hélène 75013 PARIS

Tel : 01 58 10 06 53/54

Courriel : snaps@unsa-education.org

Site : <http://snaps.unsa-education.org>



Rapport moral et d'activité du SNAPS Juin 2018 - février 2020

Ce rapport moral reflète deux années particulièrement difficiles semées de combats pour la survie de nos missions, de nos statuts, de nos corps, de notre ministère et de nos emplois. L'arrivée d'Emmanuel MACRON au pouvoir s'est traduite par trois réformes d'ampleur qui désorganisent notre champ ministériel :

1. CAP 2022, qui se décline en une nouvelle organisation territoriale de l'État (OTE) et par une profonde régression du statut de la fonction publique (loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique) ;
2. la nouvelle gouvernance du sport, qui aboutit à la création de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et à une nouvelle répartition des prérogatives ;
3. le projet de suppression de 1600 postes au ministère des Sports, notamment via l'externalisation des CTS.

Parallèlement, ces deux années ont vu le renouvellement de nos représentants dans les instances de dialogue social (CTM en 2018, puis CAP en 2019), mais aussi en interne, avec le renouvellement de plusieurs de nos dirigeants historiques.

Pour toutes ces raisons, nous venons d'affronter une période particulièrement périlleuse, où les combats incessants pour la survie de nos missions n'ont laissé que peu de place pour une organisation interne et une communication efficaces, et encore moins pour des projets de développement. Nous tirons toutefois un bilan mitigé, comportant quelques échecs, des stabilisations bienvenues, mais aussi de véritables victoires..

CAP 2022, l'OTE et le Pôle éducatif

En juin 2018, le rapport CAP 2022 préconisait l'externalisation des missions de CTS, voire la suppression du ministère des Sports. Dans la foulée, le Premier ministre demandait aux préfets de région, en juillet 2018, de faire des propositions de réorganisation. Des concertations locales ont été menées à la hâte, à l'automne. Les représentants locaux du SNAPS et de l'UNSA-Éducation y ont largement participé pour défendre notre secteur. En novembre 2018, une réunion d'arbitrage interministérielle (RIM) a malheureusement acté le démantèlement des services J&S. Comme pour les CTS, l'ampleur des attaques

nécessitait de se regrouper en intersyndicale. C'est là que le SNAPS et sa fédération, l'UNSA-Éducation, avec la FSU et la CGT, ont relancé le projet de Pôle Éducatif, seule alternative envisageable. Crise des Gilets Jaunes oblige, le gouvernement n'a pu finaliser sa première version de l'OTE (annulation de la réunion des managers publics en décembre 2018). C'est ainsi que le Pôle Éducatif et Sportif (PES) a pu voir le jour, repris par les ministres concernés. C'est l'aboutissement d'un mandat du SNAPS de 8 ans et c'est une victoire, d'autant plus que cette proposition a permis aux services J&S de subsister.

Mais la volonté de réforme du gouvernement a été relancée en

juin 2019 avec une deuxième vague de concertation des préfets. À nouveau, les représentants du SNAPS ont largement défendu et défendent encore nos intérêts dans les concertations locales. Au niveau national, depuis l'été 2019, le SNAPS travaille à la mise en œuvre effective du PES (création des Directions régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) et des services départementaux rattachés aux Directions des services départementaux de l'Éducation nationale), dans les négociations avec les cabinets ministériels, le Secrétariat général du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (SGMENJ) et le Secrétariat général du ministère

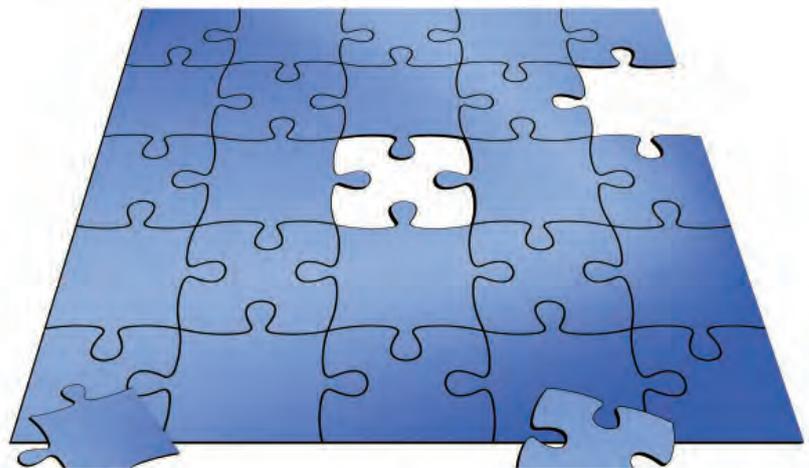


des Affaires sociales (SGMAS). Il était devenu vital de quitter les ministères dits sociaux et les DDI. C'est désormais acté et c'est là-aussi une victoire.

Nous savons pourtant que notre atterrissage au sein des ministères éducatifs n'est pas sans écueil et nous restons particulièrement vigilants... Il faut cependant reconnaître qu'à l'heure actuelle, le MENJ est le meilleur allié pour la survie du MS. Nous avons, par exemple, été largement associés à la rédaction du protocole d'accompagnement RH de restructurations de nos services. Nous n'avons pas eu gain de cause sur toutes nos revendications, mais le dialogue a été constructif et les blocages provenaient plus du Secrétaire général du gouvernement (SGG).

À l'heure où les organigrammes des futurs services se décident, il faut rester mobilisés, car les divers ministères (Intérieur, Affaires sociales et Travail, etc.) se disputent les ETP et les ressources de l'ancien réseau JSCS. D'autant plus que l'Agence Nationale du Sport (ANS) se verrait bien, elle-aussi profiter d'une part du gâteau...

Le SNAPS et sa section régionale suivent très attentivement les projets d'organisation de la future DRAJES en Bretagne, car il est prévu que les agents du pôle sport de l'ex-DRJSCS soient mis à disposition du Conseil Régional. Outre l'incongruité de cette expérimentation, ce serait potentiellement un premier pas vers une décentralisation du service public du sport de l'État, voulue par le Président de la République dans le cadre d'un partenariat rénové entre l'État et les collectivités territoriales. Le



SNAPS s'y oppose évidemment car la politique sportive nationale doit rester cohérente et, sur de nombreux sujets, les collectivités ne peuvent totalement se substituer à l'État.

La nouvelle gouvernance du sport

Après avoir participé à l'ensemble des séminaires sur la nouvelle gouvernance du sport au cours du 1er semestre 2018, le SNAPS a participé aux groupes de travail issus du CTM et chargés d'étudier l'impact de la création de l'ANS sur le MS, notamment sur la Direction des Sports (DS). Nos représentants au Comité Technique d'Administration Centrale (CTAC) ont aussi été fortement mobilisés. Nous avons cherché à limiter cet impact et à préserver les missions de l'État et sa prépondérance.

Nous avons travaillé avec nos avocats, mais aussi avec l'Association professionnelle de l'inspection Générale de la jeunesse et des sports (APIGJS) et le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) pour analyser les textes du 20 avril 2019 qui ont créé l'ANS dans sa première version. Outre l'entreprise de démantèlement du ser-

vice public de l'État qu'elle représente, cette première version de l'ANS démontrait des signes de fragilité juridique. Pour lutter contre ce fléau, le SNAPS a donc choisi d'introduire un recours devant le Conseil d'État. C'est une dépense conséquente mais nécessaire (5000€). L'UNSA-Éducation a engagé une procédure à nos côtés.

C'est pourquoi le gouvernement a souhaité renforcer la solidité juridique de l'Agence par loi n°2019-812 du 1er août 2019. Le SNAPS et ses alliés ont suivi le détail des travaux parlementaires et ont été en contact avec plusieurs députés et sénateurs. Ce travail juridique a été intense et, sans avoir systématiquement gain de cause, nous avons tout mis en œuvre pour que le texte soit amendé en notre faveur, en écartant par exemple l'amendement qui confiait la gestion des CTS à l'ANS. Il faut reconnaître que le Conseil d'État avait déjà œuvré à préserver la place de l'État dans le sport en demandant que le projet soit revu en intégrant une convention d'objectifs MS/ANS, un commissaire du gouvernement et le rôle de délégué territorial aux préfets. L'ANS ne pouvait plus être



ce que le projet initial Lefevre-Bayeux envisageait. Mais elle reste une formidable entreprise de siphonnage du MS et nous devons la combattre.

Désormais, après s'être vu octroyer la majeure partie des crédits et des prérogatives du MS, l'ANS commence à lorgner du côté des effectifs, n'étant pas dotée des ETP nécessaires à ses missions territoriales. Au SNAPS, nous estimons que les services de l'État, grâce aux PTP, sont les plus compétents pour mettre en œuvre les politiques publiques de haut-niveau et de développement, et les partenariats qui vont avec. Il n'est nul besoin de créer une agence pour que tous les acteurs se coordonnent, surtout si l'État est le seul à alimenter financièrement ladite agence, ou quasiment. C'est pourquoi le SNAPS demande à ce qu'aucun CAS ne soit transféré à l'Agence et que les services déconcentrés conservent une intégrité cohérente (notamment CAS-CTS).

Il faut souligner le rôle du CNOSF dans cette révolution, dont les plus hautes instances ont cru y voir l'opportunité de s'affranchir de la tutelle de l'État et d'en récupérer les ressources pour les gérer soi-même. Ce n'est ni possible ni souhaitable dans une République telle que la nôtre. Le mouvement sportif, et de nombreuses fédérations l'ont bien compris, a tout à gagner à maintenir le système de la délégation qui légitime le monopole disciplinaire, octroie un pouvoir de réglementation et assure l'allocation de ressources (dont les CTS qui restent la modalité la plus souple de mobilisation d'experts).

La tentative d'externalisation des CTS

L'attaque la plus massive fut évidemment la volonté de supprimer 1600 postes en 4 ans dans notre ministère, soit la moitié de ses effectifs, en ciblant particulièrement les CTS. Il va sans dire qu'une menace aussi expéditive sur les CTS grevait l'avenir même de l'ensemble des autres PTP. Déterminé à appliquer aveuglément la suppression de 50000 postes dans la fonction publique de l'État, Bercy, encouragé par le rapport CAP 2022, a vu dans nos cadres techniques une opportunité toute trouvée. Il faut dire que le programme du candidat MACRON semblait cohérent : supprimer des fonctionnaires et donner davantage d'autonomie au mouvement sportif.

Face à un tel choc, le SNAPS a estimé qu'il fallait agir en intersyndicale, et chercher des alliés. Il a d'abord fallu gérer la crise médiatique, puis se rassembler en groupe de pression, notamment avec l'AsDTN et le Collectif de 1000. De septembre 2018 à juillet 2019, de nombreuses actions ont été menées : rassemblements, manifestations, négociations, boycotts, courriers, pétitions, etc. Le gouvernement a rapidement reculé face à l'invraisemblance de son projet, mais il a cherché d'autres voies d'externalisation des CTS, notamment via le détachement dans les fédérations, puis le détachement d'office ouvert dans la loi de transformation de la fonction publique, et enfin par le transfert des CTS du BOP 124 vers le BOP 219, ce qui facilite la transformation des ETP budgétaires en compensation financière pour les fédérations

qui perdraient des postes. Là encore, le travail auprès des présidents de fédération et des sénateurs et députés de tous bords fut intense.

Sur cette période, le SNAPS peut s'enorgueillir d'avoir participé à toutes les actions qui ont permis, pied à pied, le recul du gouvernement. Grâce à une bataille parlementaire sans précédent, l'exclusion des 1500 CTS du détachement d'office fut une victoire monumentale (alors qu'il concerne tous les autres fonctionnaires soit près de 5 millions d'agents !). De surcroît, elle empêche le gouvernement de supprimer plus de postes qu'il n'y aura de départs en retraite ou en mutation. Cela a pour effet immédiat de rendre impossible la trajectoire de suppression de 1600 postes en 4 ans. Cette victoire est à mettre au crédit de tous les acteurs qui se sont mobilisés, dont l'AsDTN et son président Philippe BANA, mais aussi de tous les collègues qui ont participé aux manifestations, sur les réseaux sociaux et les pétitions. C'est une victoire collective et le SNAPS y a parfaitement tenu son rôle.

En juin 2019, pour éteindre l'incendie, notre ministre des sports, Roxana MARACINEA-NU, annonçait la nomination de deux « tiers de confiance » missionnés pour rechercher les conditions d'une réforme plus acceptable. Si cela constituait une pause dans la confrontation, nous n'avions pas besoin de médiateurs pour négocier avec le ministère. Le SNAPS a cependant accepté de rencontrer les tiers de confiance et a été auditionné à deux reprises. La parution de leur rapport en décembre 2019 a rendu visibles



tous les biais de cette étude (dans le choix des personnes auditionnées, dans la manipulation à 3 scénarii dont 2 inacceptables, dans l'absence d'évaluation des difficultés qui sont à l'origine du conflit...). La ministre a donc été bien inspirée de diligenter une consultation de tous les agents, via les DR(D)JSCS, entre décembre 2019 et janvier 2020. Aux yeux du SNAPS, il était crucial que l'expression de la profession soit la plus unanime possible. Cela a nécessité un positionnement fort, qui a parfois entraîné des mécontentements légitimes et parfaitement compréhensibles. Mais le SNAPS a constaté avec satisfaction que l'intégralité des organisations syndicales du CTM, la consultation via les DR(D)JSCS et le sondage du Collectif des 1000 parvenaient à des conclusions analogues. Sont ainsi massivement rejetés l'autorité hiérarchique des DTN sur les CTS, l'affectation des CTS à l'ANS, le détachement en fédération et la mise en extinction. Seule l'affectation des CTS dans les futures DRAJES, avec leurs autres collègues en provenance des DR(D)JSCS, connaît une adhésion massive. Cette unanimité de la profession, quel que soit le canal selon lequel elle a été sollicitée, est un signal fort sur lequel nous entendons capitaliser.

Parallèlement, le ministère a engagé des manœuvres dès l'été 2019 et on a vu certaines alliances se retourner. La contribution du CNOSE auprès des tiers de confiance ou l'étude 2019 du Conseil d'État portant sur la politique publique du sport ont toutes deux préconisé l'autorité hiérarchique des DTN sur les CTS. Comme le rapport Lefevre-Bayeux en son

temps... La doctrine de l'unification de la ligne managériale, dont on connaît les limites et les risques, avait disséminé. Le ministère, pour se ménager toutes les libertés avant la création des DRAJES et la gestion des ETP par le SGMEN, a organisé le transfert des crédits de rémunération des CTS du BOP 124 vers le 219. C'est une manœuvre pleine de risques qui facilite la transformation de ces crédits en compensations financières aux fédérations, mais aussi la mise en extinction des CTS indépendamment des autres PTP. Dans ce contexte de l'automne 2019, le report du mouvement, l'instauration de tableaux de mutation pour les CTS (du jamais vu jusqu'alors !) et l'absence de concours de recrutement nous laissaient craindre le pire. Le SNAPS est resté très vigilant dans ses échanges avec la DRH, la DS et le cabinet, en CAP comme en CTM, pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de transfert vers les fédérations. En l'absence d'arbitrage défavorable de Matingnon, ces opérations se sont finalement bien déroulées et les suppressions de postes se sont limitées à la trajectoire d'emploi appliquée aux ministères sociaux, c'est-à-dire -2,6%, soit une quarantaine de postes de CTS supprimés en 2019.

Actuellement, l'affectation des CTS en DRAJES semble se profiler, au moins en l'attente d'un arbitrage définitif (qui était déjà attendu en décembre 2019) et avant une éventuelle revue des missions à partir du 2ème semestre 2020. Le SNAPS s'attend à une nouvelle vague de remise en cause de nos statuts et de nos missions. Nous restons donc mobilisés.



Enfin, le sort des CTS conditionne la réouverture du concours de recrutement des PS. Malgré nos multiples alertes et demandes dans ce sens, le ministère reste muet. La piste de la mise en extinction progressive (à l'échelle d'une quinzaine d'années) reste très probable s'il ne se passe rien. Sur l'année 2020, la loi de finances initiale prévoit la suppression de 40 postes de CTS, soit - 2,6%. On resterait, a priori au moins pour 2020, sur une trajectoire de réduction des effectifs ministériels parmi les plus fortes, mais sans accélération et donc très éloignée des -1600 postes en 4 ans. Nous sommes par conséquent toujours indemnes des menaces liées à CAP 2022. Mais rien n'indique que nous soyons tirés d'affaire. La mise en extinction reste l'issue la plus probable et la réouverture du concours devient un enjeu capital, d'autant plus que la volonté du gouvernement de réformer le statut des CTS est toujours d'actualité.

Dans cette équation complexe à 3 réformes simultanées, aucun scénario idéal n'est sur la table. L'affectation de tous les PTP en DRAJES nous semble la meilleure des solutions (ou la moins



pire). Les écueils sont nombreux mais le SNAPS reste attentif et travaille chaque jour à la préservation de nos missions et de nos statuts, dans les instances de représentation des personnels, dans les groupes de travail, les réunions et les échanges avec les cabinets, SG et DRH. Il mène aussi de nombreuses actions pour coordonner nos efforts, avec les autres syndicats J&S de l'UNSA-Éducation, au sein de notre fédération, et auprès de tous les partenaires (mouvement sportif, parlementaires, collectivités, institutions, organisations professionnelles, etc.).

Les élections CTM/CTSD 2018 et CAP 2019

À l'automne 2018, nous avons réalisé une campagne pour le CTM J&S dans l'urgence, bousculée par les 3 réformes en cours. L'UNSA-Éducation n'a pas été en mesure de fournir un service de coordination optimum et nous avons finalisé nos listes au dernier moment, au prix d'un travail de réseau important. Dans un contexte de dispersion syndicale, la liste UNSA-Éducation au CTM J&S obtient 44% des voix et 7 sièges sur 15 (contre 51% et 9 sièges en 2016). Nous maintenons notre leadership, à quelques voix de la majorité absolue. Avec le départ de nos figures historiques, nous pouvions nous attendre à une baisse. Nous maintenons cependant une base électorale très puissante.

Dans les Comités techniques locaux des services déconcentrés et établissements, les résultats sont plus disparates, soumis à l'impact des engagements de chacun mais surtout aux réductions d'effectifs. Globalement,

l'UNSA reste tout de même largement la première organisation syndicale du champ J&S.

À l'automne 2019, encore fortement mobilisés par les réformes, nous avons maintenu notre place dans les élections CAP, malgré une campagne spécifique quasi-inexistante. En CAP PS, nous obtenons 68% des voix et 5 sièges sur 7. En CAP CTPS, 60% et 3 sièges sur 4. Nous maintenons donc largement notre majorité absolue et notre niveau de représentativité de la profession.

Que nos électeurs soient ici remerciés pour leur confiance. Elle est, à n'en point douter, le fruit des travaux de défense collective et individuelle que le SNAPS et ses commissaires paritaires mènent depuis toujours. D'ailleurs, le renouvellement de nos élus a connu une dynamique certaine et l'engagement de nouveaux collègues doit être salué. Il souligne la volonté de beaucoup d'entre eux d'apporter leur soutien à notre profession, dans un syndicat qui investit l'intégralité des lieux de défense des PTP sport.

Réorganisation interne du SNAPS

En 2018, année électorale pour la moitié du CN, suite au décès de Bertrand et en prévision des départs de Jean-Paul et de Claude, nous devons renouveler profondément le Bureau national. C'est donc une équipe modifiée de plus d'un tiers de ses membres qui a pris le relais

lors du congrès de Boulouris. La transmission des responsabilités et notre réorganisation interne étaient en cours lorsque nous avons dû faire face à un véritable tsunami, dès septembre, avec l'annonce de la suppression de 1600 postes ! Depuis, la situation d'urgence ne s'est guère apaisée. D'autres chantiers étaient pourtant déjà en cours auxquels nous participons activement : réforme de la gouvernance du sport (séminaires, GT avec la DS, projet d'ANS...), finalisation du PPCR (création des rdv de carrière, création et contingentement des classes exceptionnelles, renégociation des ratios promouvables-promus...), organisation des élections professionnelles (GT avec l'administration, mobilisation de candidats, campagne...), opérations de mouvement (CAP de juin, suivis individuels...), etc.

Dans ce contexte, notre priorité est rapidement devenue la survie de nos missions, de nos emplois et de notre ministère. Il faut reconnaître que certains secteurs, dont la communication, ne sont pas à la hauteur de nos attentes. Nous espérons avec impatience connaître quelques accalmies pour pouvoir les améliorer.

Nous avons toutefois réaménagé puis déménagé notre siège, tenu nos instances statutaires (parfois dans la douleur !), développé la visio-conférence, connu encore des mouvements à l'intérieur du BN notamment avec les départs de Caroline et Corinne vers d'autres aventures professionnelles, et aussi assurer nos

à l'heure où le gouvernement passe en force au parlement sur la réforme des retraites, le SNAPS tient à préciser qu'il n'a jamais été favorable à cette réforme et l'a dénoncé au conseil exécutif de l'UNSA.



rôles quotidiens de représentants des personnels.

Enfin, les instances internes de l'UNSA-Éducation nous ont aussi mobilisées. Outre le fait d'y siéger en tant que membre, la maladie et l'absence de Samy ont laissé le secteur J&S en déficit de coordination, ce à quoi nous avons dû pallier en nous organisant entre syndicats, même si la fédération, il faut le reconnaître, fait de son mieux.

Quel bilan pour notre mandat ?

Face à de tels combats, l'objectif reste la survie. Le développement, la communication, les élections et l'animation de notre réseau interne en ont pâti. À cause des mobilisations imposées par l'actualité, les élections ne furent pas toujours abordées avec le maximum d'efficacité.

Le quotidien fut assuré mais la communication active sur les actions menées ne fut pas notre point fort. Loin des communications engendrées par d'autres confrères syndicaux.

Pourtant, nous n'avons pas à rougir de notre bilan. Nous sommes confortés dans notre représentativité aux élections professionnelles. Les chiffres des adhésions restent bons, malgré la baisse globale des effectifs et la dispersion syndicale (voire extra-syndicale avec les mouvements spontanés issus des réseaux sociaux). Et surtout, jusqu'à maintenant, les assauts continuels et brutaux contre notre corporation ont été repoussés et contenus. Nous n'avons pas subi de dommages supplémentaires à ceux que nous connaissions les années précédentes (trajectoire de diminution des effectifs aux

ministères sociaux, remises en cause insidieuses et permanentes de nos missions et de nos statuts...).

Nous avons même obtenu la sortie des DDI et des ministères sociaux et l'exclusion du détachement d'office des CTS. Nous avons empêché, au moins jusqu'à maintenant, le projet funeste de démantèlement de Jeunesse & Sport. Ce sont des victoires collectives qui sont à mettre au crédit de l'ensemble de ceux qui se sont mobilisés. Le SNAPS et ses sympathisants y ont grandement contribué, parfois directement, parfois indirectement, mais toujours collectivement et en y assumant un leadership légitime.

Tony Martin

www.mutuellegeneral.com - 09 79 19 01 - © Hervé THOUROUDE - Ce document est non contractuel

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.
J'AI CHOISI MGEN
MUTUELLE SANTÉ - PRÉVOYANCE

Martin Fourcade et 4 millions de personnes ont choisi MGEN pour ses valeurs solidaires, son authenticité mutualiste, l'accès aux soins de qualité et sa conception innovante de la protection qui intègre la prévoyance.

mgen
GROUPE vyv

MARTIN FOURCADE
CHAMPION DU MONDE &
CHAMPION OLYMPIQUE DE BIATHLON

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.



Bienvenue en région Auvergne Rhône Alpes !

Le Snaps a choisi une région centrale avec Lyon pour tenir son congrès du 31 mars au 2 avril. Le contexte de ce congrès est tout à fait particulier. Depuis Boulouris et le départ de plusieurs de nos cadres historiques, l'actualité ne nous a pas épargné... Le rapport moral de notre secrétaire général Tony Martin est là pour en témoigner... Attaques sur notre ministère, nos missions, nos statuts, deux scrutins d'élections professionnelles, les réformes sur retraites, la mobilité, réorganisations internes, déménagement, etc, etc ... Ce biennat n'a pas été de tout repos, c'est le moins que l'on puisse dire !

Le Conseil national composé de 24 membres, va être renouvelé pour moitié par vos votes sur notre site internet. A Lyon sera ensuite renouvelé le Bureau national (11 membres) qui élira son nouveau secrétaire général du SNAPS pour les deux années à venir.

Les résultats des votes seront annoncés mardi 31 mars en fin de journée. Nul doute que tous ces futurs élus et élues sauront être les dignes représentants de la base, que vous représentez, vous les adhérentes et les adhérents.

Le secrétaire régional, Henri Luc Rillh, assisté de ses collègues de la section et du ténor local Pierre-Yves Gazzeri auront à cœur d'accueillir au mieux toutes les délégations au centre Ethic Etape CISL de Lyon.

Nous l'avons dit, l'actualité est dense. Parmi tous les thèmes possibles, deux prioritaires ont été retenus :

☞ **La loi sur le sport (quels mandats pour le Snaps ?)**

☞ **L'intégration dans les DS-DEN et DRAJES (quelles missions éducatives ?)**

Mais cette liste n'est pas exhaustive. A tout moment, un thème peut s'imposer, une discussion s'engager... Les débats promettent d'être denses et ouverts.

Bienvenue au Congrès national du SNAPS !

Rendez-vous à Lyon, capitale des Gaules, (et de ceux qui résistent encore et toujours à l'envahisseur!)

PROGRAMME

Lundi 30 mars

12h00 Arrivée des membres du bureau national (BN) - Déjeuner – Installation

14h00

Réunion du bureau national

Commission de recollement des votes

19h00 Dîner

20h00 Suite des travaux du bureau national

Mardi 31 mars

09h00 Suite des travaux du bureau national

10h00

Accueil des congressistes

Vérification des mandats

Dépôt des questions des délégations

Dépôt des questions écrites sur le rapport moral, le rapport financier et demandes d'interventions (après-midi)

10h45 Ouverture officielle du congrès national

11h00

Présentation des groupes de travail

Constitution des groupes de travail

12h30 Déjeuner

14h00

Complément au rapport moral du secrétaire général

Débat sur le rapport moral

Questions des délégués régionaux

17h00 Travaux en commission



18h00 Proclamation du résultat des élections au conseil national

19h00 Dîner

20h30 Poursuite des travaux en commission

Mercredi 1er avril

08h00

Réunion du nouveau conseil national

Election du bureau national

Election du secrétaire général

Vote de modification des statuts

Validation du bilan financier 2019 et budget prévisionnel 2020

09h00

Présentation du secrétaire général et ratification par le congrès

Présentation du rapport financier par le secrétaire national chargé de la trésorerie

Rapport des vérificateurs aux comptes pour 2019

Présentation du budget prévisionnel 2020

Débat sur les documents financiers

10h30 Poursuite des travaux en commissions

11h30 Séance plénière : point sur l'avancée des travaux

Après déjeuner

Poursuite des travaux en commissions

18h00 Rendez vous pour la soirée conviviale

Jeudi 31 mai

08h30 Elaboration des rapports et/ou motions en commissions

10h30 Présentation des rapports et/ou motions et débats

11h00 Vote sur les rapports et/ou motions

12h00 Clôture du congrès par le secrétaire général

Jean-Michel Gehin

**À la CASDEN,
le collectif est notre moteur !**

À la CASDEN, la mise en commun de l'épargne de tous permet à chacun de réaliser son projet aux meilleures conditions. Un modèle bancaire unique qui rassemble déjà plus d'1,6 million de Sociétaires...
Fonctionnaires, cette offre vous est réservée !

L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr
Suivez-nous sur

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique



Les candidats au Conseil National

Vous en connaissez sûrement déjà une partie mais petit rappel et présentation succincte des candidats au Conseil National du SNAPS.

Nom - prénom: GOVIN Thierry

Date de nais. : 10/01/1969

Grade: Professeur de sport classe normale

Affection: DRDJSCS des Pays-de-la-Loire

Mission: CAS en charge des diplômes activités de la forme, activités gymniques, tennis de table, escrime ; chargé de communication ; conseiller régional de défense et de sécurité/officier de sécurité ; responsable système et réseaux DRDJSCS jusqu'en 2016

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2° judo ; maîtrise en géographie ; formation licence informatique CNAM ; examen professionnel analyste informatique

Activités syndicales: Représentant CHSCT et CT de la DRDJSCS ; secrétaire du CHSCT

Activités associatives: Plusieurs fois membre du bureau, secrétaire général, vice-président de différents clubs de judo, de comités départementaux de judo.

Motivations: Défendre nos missions dans un ministère des Sports autonome avec des moyens à hauteur de ses objectifs.



Nom - prénom : DAVAL Sébastien

Date de nais. : 06/05/1977

Grade: Professeur de sport classe normale

Affection: DDCSPP de Haute-Saône

Mission: CAS en charge du développement maîtrisé des sports de nature, de l'accompagnement à la professionnalisation des associations et des éducateurs, de l'accompagnement au développement territorial des collectivités et des associations, de l'accompagnement des acteurs vers une transition écologique et au développement durable dans le champ du sport.

Spécialités sportives et diplômes: BEES spécialité handball ; brevet fédéral d'entraîneur jeunes ; maîtrise STAPS « entraînement sportif » spécialité handball.

Activités syndicales: Membre élu UNSA au CT de la DDI depuis 2010 ; élu UNSA au CHSCT de 2010 à 2011 puis membre en tant qu'assistant de prévention de la DDCSPP ; membre du bureau de la section SNAPS Franche-Comté depuis 2011 (réfèrent DDI), puis secrétaire régional de la section Bourgogne-Franche-Comté depuis juin 2018.

Activités associatives: Entraîneur handball bénévole.

Motivations: Cette période d'attaques sans précédent envers les métiers de professeur de sport et la politique du sport portée par l'État nous obligent à réagir. Après un investissement local puis régional pour défendre notre statut et nos missions techniques et pédagogiques, au regard des changements profonds à venir dans nos organisations, je souhaite m'engager auprès des collègues du bureau national pour œuvrer à un avenir ambitieux pour nos métiers et défendre la place de l'État dans le champ des politiques sportives.



Nom - prénom: LECOMTE Franck

Date de nais. : 31/05/1964

Grade: Professeur de sport classe normale

Affection: École nationale de voile et des sports nautiques

Mission: Formateur en missions d'expertise, de formation et d'entraînement

Spécialités sportives et diplômes: Licence STAPS ; maîtrise entraînement ; master sciences de l'éducation ; BEES 1° et 2° voile ; sophrologue

Activités syndicales: Membre du Conseil national du SNAPS

Activités associatives: Diverses implications sportives associatives locales en BZH sud

Motivations: Continuer à défendre nos corps et nos missions techniques et pédagogiques dans un ministère Jeunesse et Sport digne de ce nom !!





casden 

La banque coopérative
de la Fonction publique

« **COMME NOUS,
REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION
PUBLIQUE !** »

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

Découvrez une banque
qui vous ressemble sur casden.fr



#notrepointcommun

Retrouvez-nous chez



CASDEN Banque Populaire – Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable – Siège social: 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne – Siren n° 784 275 778 – RCS Meaux – Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 • BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 170 384 630 euros – Siège social: 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 Paris Cedex 13 – Siren n° 493 455 042 – RCS Paris – Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 • Crédit photo: © Roman Jehanno • Conception: Insign • Réf: AP GROUPE 2019 • Merci à Isabelle, directrice de crèche, Ophélie, professeur des écoles, Gilles fonctionnaire civil de la Défense et Fatoumata, aide soignante, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication.



Nom - prénom : GREBOT Christelle
Date de nais. : 16/12/1973

Grade : Professeure de sport classe normale

Affection : École nationale des sports de montagne site du Centre national de ski nordique et de moyenne montagne de Prémaman

Mission : Formatrice intervenante sur le haut niveau : responsable du double projet du CNESN pour les athlètes des équipes de France de ski nordique ; recherche en biomécanique ; professeur formateur en ski nordique responsable des UF pédagogie et biathlon dans le cadre du DE ski nordique

Spécialités sportives et diplômes : ski nordique et biathlon ; BEES 1° et 2° en ski nordique ; Docteur en sciences pour l'ingénieur en biomécanique et mécanique du sport

Activités syndicales : Membre du Conseil National du SNAPS ; membre du CHSCT et du CTE de l'ENSM

Activités associatives : Présidente du Club Sportif de Champdor (skis sous toutes ses formes)

Motivations : En cette période de tractation, incertaine, continuer de défendre et œuvrer pour maintien des PS, CTPS et le service public du sport. Poursuivre les actions engagées avec le SNAPS



Nom - prénom : MAUS Marie-Annick
Date de nais. : 24/07/1962

Grade : Professeure de sport hors classe

Affection : CREPS Antilles-Guyane

Mission : Formatrice en charge de missions vie de l'athlète au département du sport de haut niveau pour accompagner les jeunes des structures d'entraînement dans leur double projet, faire le lien avec les entraîneurs et les responsables de structures d'entraînement

Spécialités sportives et diplômes : Voile et planche à voile. BEES voile

Activités syndicales : Membre du CN depuis plusieurs mandats ; membre CT et CHSCT du CREPS

Activités associatives : Membre d'une chorale et d'un club de randonnée pédestre

Motivations : Accompagner les collègues, œuvrer pour le maintien de nos missions



Nom - prénom : SCHISANO Franck
Date de nais. : 26/03/1973

Grade : Professeur de sport classe normale

Affection : DDCSPP de l'Aude

Mission : CAS en charge de missions emploi, formation et développement

Spécialités sportives et diplômes : Licence STAPS activité physique et performance motrice ; master droit du sport spécialité rugby à XV ; BE3 rugby à XV

Activités syndicales : Adhérent du SNAPS depuis 1996 ; représentant CT et CHSCT de la DDCSPP depuis 2010 ; membre du Conseil national du SNAPS depuis 2018

Activités associatives : Éducateur bénévole de rugby

Motivations : Défendre un service public du sport, de qualité, au bénéfice de tous.



Nom - prénom : RICHARD Hugues
Date de nais. : 23/06/1971

Grade : Professeur de sport classe normale

Affection : DRJSCS Occitanie

Mission : CAS en charge des DES Karaté, DE BMX, DE escalade, DE canyon, BP AAN, BP randonnée pédestre, CS escalade, CS pentathlon moderne, UCC VTT, des CAEP-MNS ; expert sur le BP activités de la forme haltérophilie-musculation

Spécialités sportives et diplômes : Diplômes en préparation physique et en psychologie ; plusieurs BE ; diplôme en commerce

Activités syndicales : Co-secrétaire régional adjoint Occitanie ; ancien secrétaire régional Languedoc-Roussillon et membre du bureau régional SNAPS Languedoc-Roussillon

Activités associatives : Parrain des motards du viaduc contre la mucoviscidose et de l'association Naevus 2000 France-Europe ; entraîneur SOM cycles, SOM athlétisme, jeunes au SOM rugby Aveyron ; membre du clan « Hillhandlers Friends Connexion Occitania » Harley Davidson

Motivations : Travailler dans la continuité tout en impulsant des idées nouvelles pour le bien de notre corporation





Nom - prénom : CHAMBONNEAU Karine

Date de nais. : 09/01/1979

Grade : Professeure de sport classe normale

Affectation : DDCS de l'Aisne

Mission : CAS en charge du sport féminin, du sport en entreprise, des sports de nature, de l'inclusion par le sport, du plan vélo et du plan aisance aquatique

Spécialités sportives et diplômes : BMX race ; diplômes : licence STAPS, BEESAC, manager univers marchand, DU de préparation mentale

Activités syndicales : membre de la section régionale Hauts-de-France

Activités associatives : Présidente d'association ; membre de la commission nationale féminine de la FFC ; éducatrice sportive

Motivations : Accompagner-concerter-proposer. Assurer une veille des réformes en cours dans un esprit d'amélioration des systèmes et des organisations pour que chacun s'y retrouve au mieux



Nom - prénom : LEROUX Benoît

Date de nais. : 12/08/1970

Grade : Professeur de sport classe normale

Affectation : DRJSCS Occitanie (site de Montpellier)

Mission : CTS placé auprès de la Fédération française de retraite sportive en charge de formation et de développement (DTN adjoint)

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° rugby XV ; animateur fédéral de tennis.

Activités syndicales : Membre de la section régionale AURA.

Activités associatives : Animateur tennis au club de Gruissan ; animateur rugby au sein de l'intercommunalité du Minervois

Motivations : Je souhaite être au cœur des échanges pour mieux défendre le métier ainsi qu'accompagner les collègues en difficulté en leur apportant du conseil. Syndiqué au SNAPS depuis de nombreuses années, je souhaite m'investir davantage pour maintenir un service public du sport.



Nom - prénom : JEAN Caroline

Date de nais. : 06/04/1976

Grade : Professeure de sport classe normale

Affectation : DRJSCS Île-de-France

Mission : CTS placée auprès de la française de canoé-kayak

Spécialités sportives et diplômes : BEES 2° roller course ; DEA physio et bioméca STAPS

Activités syndicales : depuis 7 ans investie au SNAPS, en grande partie pour la CAP des PS, je m'oriente désormais vers un nouveau projet professionnel passionnant, mais ne lâche pas pour autant mon syndicat de cœur. Plus que jamais il faut empêcher les divisions et se battre pour que les équipes J&S restent unies au sein du Pôle éducatif, incluant nos collègues CTS, ET nos collègues formateurs en associant l'ensemble des établissements J&S à ce Pôle.

Activités associatives : Co-fondatrice de la section roller du Paris Université Club en 2001 ; vice-présidente de Mobile en Ville, association handi-roller militant pour rendre la ville accessible à tous et le vivre ensemble

Motivations : Plus que jamais il faut empêcher les divisions et se battre pour que les équipes J&S restent unies au sein du Pôle éducatif, incluant nos collègues CAS, CTS et formateurs en associant l'ensemble des établissements J&S à ce Pôle. Le combat est loin d'être fini, il ne faut rien lâcher !!!



Nom - prénom : GRENIER Gildas

Date de nais. : 28/05/1987

Grade : Professeur de sport classe normale

Affectation : DRDJSCS Centre-Val de Loire

Mission : CAS en charge de missions sport santé, CNDS Loiret, CNDS professionnalisation

Spécialités sportives et diplômes : BEESAN, BEES escrime

Activités syndicales : Représentant du personnel de la DRDJSCS ; membre du CT à la DRDJSCS Centre-Val de Loire ; secrétaire régional adjoint SNAPS Centre-Val de Loire

Activités associatives : Éducateur Escrime St Jean de la ruelle (45) ; éducateur sportif de l'association du personnel de la DRDJSCS ; organisation de courses d'obstacles

Motivations : Maintenir l'accompagnement et l'éducation au cœur de nos missions de CTS, CAS, formateur ou entraîneur.





Nom - prénom: TALON Jean-François

Date de nais.: 10/07/1954

Grade: CTPS hors classe

Affection: DRJSCS Île-de-France



Mission: CTS placé auprès de la Fédération française de voile ; coordonnateur de l'ETR de la ligue Île-de-France de voile ; co-animateur de la commission sportive du département développement et de la mission formation de l'encadrement de la ligue IDF de voile, conseiller pédagogique de nautisme en IDF et du centre de formation francilien des sports nautiques, chargé des relations entre la ligue IDF de voile/Conseil régional IDF/DRJSCS IDF ; suivi de la convention partenariale ligue IDF/conseil régional IDF.

Spécialités sportives et diplômes: : Voile et parapente. BEES 2 et DU psychologie du sport

Activités syndicales: Membre du bureau du SNAPS ; commissaire paritaire de la CAP des CTPS ; titulaire de la CETP sport des CTPS ; membre titulaire du CTM ; suivi du dossier des CTS

Activités associatives: Membre de l'ACTIF association des PTP de la DRJSCS IDF ; ex-trésorier de l'Amicale des CTS voile

Motivations: En cette période de forte incertitude, poursuivre les actions engagées avec le SNAPS pour défendre et maintenir la position des PS et CTPS et plus spécifiquement des CAS et CTS au sein d'un ministère autonome dégagé des ministères dits sociaux.

Nom - prénom: GEHIN Jean-Michel

Date de nais.: 07/02/1959

Grade: Professeur de sport classe exceptionnelle

Affection: CREPS de Nancy



Mission: Formateur en charge de formations moyenne montagne (randonnée, ski nordique) ; jury d'examen

Spécialités sportives et diplômes: BEES 2° ski nordique ; BE Alpinisme accompagnateur en moyenne montagne ; diplôme de l'INSEP ; master entraînement

Activités syndicales: Membre du Conseil national et du Bureau national ; secrétaire national chargé de la trésorerie ; commissaire paritaire à la CAP des PS

Activités associatives: Club de ski et de tennis

Motivations: Pour être passé par toutes les fonctions JS (ou presque !) d'entraîneur en sports études, CTS, CAS, formateur, je mesure combien l'action syndicale a été, et reste toujours vitale pour la préservation et l'évolution de nos missions, de nos statuts. Le SNAPS a toujours été présent, comme un rempart contre les attaques, comme une force de proposition également.

Aussi, fort de mon expérience et grâce au temps libéré par la décharge partielle d'activité de service, je souhaite continuer mes missions au sein du SNAPS et son conseil national : logistique et trésorerie (il en faut !), travaux des commissions du bureau et du conseil national, représentations dans les groupes de travail ministériels, commissaire paritaire...

**Ce vote est ouvert aux syndiqués du SNAPS depuis le 28 février 2020.
la procédure ne se fait que par internet en se connectant
et en s'identifiant sur le site du SNAPS**

La clôture aura lieu le 20 mars 2020

Si vous avez perdu ou oublié :

- ♦ votre identifiant c'est l'adresse mail que vous nous avez donnée
- ♦ votre mot de passe contactez le siège du SNAPS qui vous le fournira

Attention changement d'adresse du Siège du SNAPS

Si le téléphone et l'adresse mail sont inchangés, l'adresse postale a été modifiée :

SNAPS

7 rue de Sainte Hélène

75013 PARIS

tél. 01 58 10 06 53

snaps@unsa-education.org

Bilan des élections professionnelles

Grâce à votre soutien et au travail de terrain de nos militants, de nos secrétaires régionaux et de nos sympathisants, le SNAPS et l'UNSA éducation ont obtenu de très bons résultats aux élections du 12 décembre 2019, dans un climat social plus que tendu, sur fond de grève nationale interprofessionnelle en raison de la réforme des retraites, d'OTE, de rapport des tiers de confiance...

De report en report en raison de l'impossibilité d'accéder au bureau de poste où était situé la boîte postale de réception des plis de vote, ce sont finalement les 17 et 22 janvier 2020 que les dépouillements ont pu se tenir, respectivement pour la CAP des professeurs de sport et pour les CTPS (CAP et CEPT sport).

CAP des Professeurs de sport

Le SNAPS est plébiscité aux élections de la CAP des professeurs de sport et obtient 67,83 % des voix exprimées. Ceci est légèrement plus faible qu'en 2014 où nous avons obtenu plus de 77% des suffrages exprimés. Le SNAPS obtient toutefois 5 sièges sur les 7 possibles.

Sont donc élus pour le SNAPS :

Jean-Michel GÉHIN, PS CE, titulaire

Philippe BISSONNET, PS CE, titulaire

Patrick LACOMBE, PS CE, suppléant

Marie-Claude TRIPET, PS CE, suppléante

Franck BAUDE, PS HC, titulaire

Marie LAMARQUE, PS HC, suppléante

Tony MARTIN, PS CN, titulaire

Caroline JEAN, PS CN, titulaire

Valentine NORÉ, PS CN, suppléante

Denis STEFFANUT, PS CN, suppléant.

Pour information, le taux de participation a été de 48,10 % sur ce scrutin.



CAP des CTPS

À l'image de la CAP des professeurs de sport, la liste conjointe SNAPS-SEP réunit 60,14 % des voix pour la CAP des CTPS, soit 3 sièges sur 4 possibles !

Sont donc élus pour le SNAPS :

Bernard BOUSIGUE, CTPS CE, titulaire

Pascale BOUTON, CTPS CE, suppléante

Pierre-Yves GAZZÉRI, CTPS HC, titulaire

Jean-François TALON, CTPS HC, suppléant

Virginia MANGEMATIN (SEP)⁽¹⁾, CTPS CN, titulaire

Valérie BIZET, CTPS CN, suppléante.

Pour information, le taux de participation a été de 56,82 % sur ce scrutin.

CETP sport des CTPS

Le SNAPS obtient cette fois 76,11 % des voix à la CETP Sport, soit 3 sièges sur 4.

Sont donc élus pour le SNAPS :

Bernard BOUSIGUE, titulaire

Pierre-Yves GAZZÉRI, titulaire

Jean-François TALON, titulaire

Valérie BIZET, suppléante

Carolle ANDRACA, suppléante

Pascale BOUTON, suppléante

Pour information, le taux de participation a été de 53,85 % sur ce scrutin.

Marie LAMARQUE

1 - Le corps des CTPS comportant deux valences, une sport et une jeunesse, la liste pour la CAP était conjointe avec le SEP, syndicat du secteur jeunesse affilié à l'UNSA éducation lui aussi

Ils nous ont quittés

Collègues et amis de longue date, la triste nouvelle de leur disparition est pour nous l'occasion d'honorer leur mémoire et ce qu'ils ont donné aux autres.

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le 8 décembre dernier le décès brutal de notre collègue Marie-Hélène DELAFOLIE. Engagée de la première heure au SNAPS, elle a toujours milité pour la défense de notre profession, de nos statuts, de nos collègues. Elue au Conseil national, elle a également rempli la mission de commissaire aux comptes, même pendant sa retraite. Nous garderons en mémoire l'image d'une collègue dévouée, compétente, et toujours disponible pour le bien commun.

Le Bureau du SNAPS



"Samy DRISS nous a quitté jeudi dernier. Il était le coordonnateur du secteur J&S au sein de l'UNSA-Education et travaillait en étroite collaboration avec le SNAPS et les autres syndicats. Les agents J&S ont perdu un ami précieux. Depuis 2004, en fin connaisseur de la vie publique et syndicale, il avait été de tous les combats à nos côtés pour préserver nos métiers et notre secteur ministériel. Très impliqué aussi en tant que parent d'élèves, il était un militant épris des valeurs éducatives de la République. Son décès brutal nous prive de cet ami généreux, compréhensif et convivial. Nous adressons tout notre soutien à sa famille."

Le Bureau du SNAPS



Syndicat National des Activités Physiques et Sportives

Bulletin d'adhésion 2020(Période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020)

à renvoyer à : SNAPS - 7 rue de Sainte Hélène - 75013 PARIS -

 M. Mme⁽¹⁾ NOM : Prénom : date de naissance : / / adresse : tél. : / / / / courriel : @ professeur de sport CTPS classe normale hors classe classe exceptionnelle échelon ⁽²⁾ : depuis le : / / note 2017 : /100 ou appréciation du RDV de carrière : à consolider satisfaisant très satisfaisant excellentfonction : affectation : temps partiel : % retraité autres situations ⁽³⁾ : (1) Indiquez vos noms de naissance et d'usage si différents - (2) Cette information figure sur votre bulletin de paye - (3) Merci de préciser (par ex. détachement entrant depuis quel corps, détachement sortant, contractuel, dispo...)

Je règle ma cotisation d'un montant de _____ € (voir page ci-contre)

 par chèque(s) à l'ordre du SNAPS daté(s) du jour (1 à 3 chèques maximum) par prélèvement automatique (*)**(*) Joindre obligatoirement à votre bulletin d'adhésion :**

- un relevé d'identité bancaire (**RIB**)
- le **formulaire d'autorisation de prélèvement** disponible auprès de votre secrétaire régional (dernière page) ou en téléchargement sur <http://snaps.unsa-education.org> - Rubrique « se syndiquer ».

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE EN PRATIQUE

- Votre cotisation 2020 sera prélevée en 3 fois si vous adhérez avant le 10/12/2019 (janvier, mars, juin), en 2 fois avant le 15/02/2020 (mars, juin), en 1 seule fois ensuite.
- Le renouvellement de votre adhésion est ensuite automatique. Toutefois, vous recevrez en novembre de chaque année un courrier vous indiquant de manière précise le montant de votre cotisation pour l'année suivante ainsi que l'échéancier de vos prélèvements.
- Un simple courrier ou un e-mail adressé au siège du SNAPS suffisent pour mettre fin à tous les prélèvements.

CONTRIBUER À L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ET AUX MOYENS D'ACTION**LES AVANTAGES**

50 % de réduction pour une première adhésion, valable 1 fois dans la période de cotisation de titulaire et uniquement dans les 5 premiers échelons de la carrière... ⁽¹⁾

66 % de ma cotisation déduite du montant de mon impôt sur le revenu ⁽²⁾

le prélèvement automatique et fractionné de ma cotisation.

(1) 50€ pour les PS stagiaires (ne compte pas comme première cotisation de titulaire)

(2) ATTENTION ; la déduction ne s'appliquera pas si vous avez opté pour une déclaration de vos frais professionnels (frais réels)

VOUS ÊTES À LA RETRAITE ?**LE SNAPS A BESOIN DE VOUS !**

En continuant à soutenir le SNAPS, vous bénéficiez :

- d'une cotisation réduite à 40 % de votre dernière cotisation + de la déduction fiscale de 66 % de votre cotisation sur le montant de votre impôt sur le revenu + de l'envoi des numéros du SNAPS Infos de l'année...

En adhérant au SNAPS, je reconnais être informé(e) que les informations individuelles me concernant font l'objet d'un traitement informatique, et sont utilisées en interne pour m'adresser toute communication électronique ou physique, personnelle ou générale, pour établir des éléments statistiques notamment ou pour toute autre action en lien direct avec le but du SNAPS tel qu'il est défini dans ses statuts. Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, je dispose d'un droit d'accès, d'interrogation, de portabilité et de rectification des données me concernant. Je m'oppose à ce que ces informations personnelles soient confiées à des tiers.



PS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	CASDEN
ES	HEA3	972	4554,82		288 €	96,00 €
	HEA2	925	4334,57	1 an	273 €	91,00 €
	HEA1	890	4170,56	1 an	264 €	88,00 €
4	1027	830	3889,40	3 ans mini*	246 €	82,00 €
3	966	775	3631,67	2 ans 1/2	228 €	76,00 €
2	903	735	3444,23	2 ans	216 €	72,00 €
1	850	695	3256,79	2 ans	204 €	68,00 €

* l'accès à l'Echelon Spécial (ES) du grade de professeur de sport de classe exceptionnelle se fait, au choix, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement. Les professeurs de sport de classe exceptionnelle justifiant de trois années d'ancienneté dans le 4e échelon de leur grade peuvent être inscrits sur ce tableau annuel d'avancement. Le passage n'est pas automatique !

CTPS	Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	CASDEN
3	HEB3	1067	4999,99		315 €	105,00 €
	HEB2	1013	4746,94	1 an	300 €	100,00 €
	HEB1	972	4554,82	1 an	288 €	96,00 €
2	HEA3	972	4554,82	1 an	288 €	96,00 €
	HEA2	925	4334,57	1 an	273 €	91,00 €
	HEA1	890	4170,56	1 an	264 €	88,00 €
1	1027	830	3889,40	2 ans 1/2	246 €	82,00 €

* l'accès à la classe exceptionnelle se fait en fonction des profils de carrière et des postes occupés. Les fonctions graffiantes ainsi que l'avis des autorités hiérarchiques réussissants sont aussi pris en compte.

RAPPELS (Protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) PPCR

- 1- Un redassement dans les nouvelles grilles qui permet une revalorisation des carrières ;
- 2- Un rythme unique d'avancement (fin du choix et du grand choix) à l'exception des moments où interviennent les rdv de carrière ;
- 3- La création d'un troisième grade : la classe exceptionnelle (avec Echelon spécial pour les PS : HEA)

HORS CLASSE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM
995	806	3776,94		237 €	821	673
939	763	3575,44	3 ans	225 €	763	629
876	715	3350,51	2 ans 1/2	210 €	712	590
815	668	3130,26	2 ans 1/2	198 €	668	557
757	624	2924,08	2 ans	183 €	619	519
712	590	2764,75	2 ans	174 €	582	492
					562	476
					542	461
					523	448
					513	441
					444	390

CLASSE NORMALE						
Brut	INM	Brut mensuel	Durée	Cotisation SNAPS	Brut	INM
1027	830	3889,40	3 ans	246 €	1027	830
988	800	3748,82	2 ans	237 €	988	800
931	757	3547,32	2 ans	222 €	931	757
					869	710
					803	659
					748	618
					698	579
					649	542
					611	513
					591	498
					525	450

Cas particuliers: 50 % pour la 1ère cotisation au SNAPS - % du temps partiel - 40 % pour les retraités - autres cas = brut mensuel X 0,063 € Valeur de l'INM au 1er janvier 2020



Vos secrétaires régionaux

AUVERGNE-RHONE-ALPES

M. Henri-Luc RILLH
295, allées des Erables
38920 CROLLES
port. 06 86 28 17 24
hlrillh@gmail.com

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

M. Sébastien DAVAL
16 rue La Fayette
70000 VESOUL
06 84 11 55 24
sebdaval@yahoo.fr
M. Florent GAUBARD
10 rue des Frênes
25220 THISE
06 12 24 16 45
fgaubard@yahoo.fr

BRETAGNE

SNAPS BREIZH
Denis STEFFANUT
10 Rue des Glénans
35740 Pacé
port : 07 67 99 75 00
dsteffanut@free.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

M. Guillaume PICHARD
5 rue des tournesols
45 170 NEUVILLE AUX BOIS
prof. 02 38 42 42 13
port. 06 38 70 17 16
pichard.guillaume@gmail.com

CORSE

SNAPS
7 rue de Sainte Hélène
75013 PARIS
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

GRAND EST

M. Jean-Michel GEHIN
309 Rue de la 2ème Division Blindée
88150 GIRMONT
port. 06 83 64 72 87
jm.gehin@wanadoo.fr

GUADELOUPE

M. Florent ROSEC
CREPS Antilles-Guyane
Route des Abymes
BP 220
97182 ABYMES Cedex
port. 06 90 211 399
florent.rosec@creps-pap.sports.
gouv.fr

GUYANE

SNAPS
7 rue de Sainte Hélène
75013 PARIS
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

HAUTS DE FRANCE

M. Jean-Loup BOULANGER
171, rue de Boulogne
59150 WATTRELOS
prof. 03 20 62 08 40
port. 06 84 57 69 55
jean-loup.bou@wanadoo.fr

ILE DE FRANCE

M. Djamel LOUCIF
SNAPS IDF
DRJSCS Ile de France
6-8 Rue Eugène Oudiné
75013 Paris
06 63 73 37 51
snaps.idf@gmail.com

LA RÉUNION

M. Jean-Yves MOREL
2, rue J. Fen Chong
Résidence Eden Roc
97419 LA POSSESSION
prof. 02 62 20 96 68
pers. 02 62 22 07 86
jymrun@gmail.com

MARTINIQUE

M. Michel DESTIN
Résidence Belle Créolle
Bâtiment B - Appt 50
Quartier Petit Manoir
97232 LAMENTTIN
06 96 92 98 18
michel.destin@gmail.com

MAYOTTE

SNAPS
7 rue de Sainte Hélène
75013 PARIS
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

NORMANDIE

M. Lorrie DELATTE
8 venelle des Carrières
14940 SANNERVILLE
port. 06 29 34 24 37
ldelattre@ffck.org

NOUVELLE AQUITAINE

M. Jérôme DUGAST
14, rue Maryse Bastié
87170 ISLE
port. 06 07 04 00 86
dugast.jerome@orange.fr

OCCITANIE

Franck BAUDE
Résidence Les Vignes
Lotissement Surre
09000 ST PIERRE DE RIVIERE
port. 06 70 12 27 50
franckbaude@yahoo.fr
Hugues RICHARD
DRJSCS LRMP
3 avenue Charles Flahault
34094 MONTPELLIER Cedex 5
port. 06 81 45 84 42
hugues.richard@drjscs.gouv.fr

PACA

SNAPS
7 rue de Sainte Hélène
75013 PARIS
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

PAYS DE LOIRE

Mme Ezzate CURSAZ
149, rue des Rouleaux
44115 BASSE GOULAINNE
port. 06 64 31 55 06
ezzatecursaz@gmail.com

POLYNESIE FRANCAISE

SNAPS
7 rue de Sainte Hélène
75013 PARIS
tél. 01 58 10 06 53
snaps@unsa-education.org

